Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 27/06/2023

LES VIVIERS DU PRADIC rappelle PALOURDES JAPONAISE (Ruditapes philippinarum)



- Noms des modèles ou références concernés : **PALOURDES MOYENNES**
- Marque : **PALOURDES JAPONAISES**
- **Lot Pal1823 Gouz1606**
- Conditionnements : **5,10,20 kg**
- Date début/fin de commercialisation : **du 16/06/2023 au 26/06/2023**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Marque de salubrité : **Pal1823**
- Informations complémentaires : **Palourde**
- Zone géographique de vente : **QUIBERON ETEL**
- Distributeurs : **LA BOISSONNERIE , BOUT DU QUAI, LA VOGLIA, LA PASSERELLE, POISSONERIE DU PRADIC**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Palourdes japonaises**
- Risques encourus par le consommateur : **Escherichia coli**
- Description complémentaire du risque : **Déclaration de conformité : Unité NON CONFORME au critère (Escherichia coli) de sécurité des aliments du règlement 2073/2005 modifié.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les Escherichia coli peuvent entraîner dans les 3 jours qui suivent la consommation, des gastro-entérites marquées par des douleurs abdominales et des diarrhées (éventuellement accompagnées de sang), accompagnées ou non de fièvre. Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ce type de symptômes sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant en lui signalant cette consommation et la nature du germe contaminant.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement, Echange.**

CONTACT

- Numéro de contact : **0607865606**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre